

Appel à projets

Résidence d'écrivain 2019/2020

Université d'Orléans



Le Corps en mouvement



Date de clôture de l'appel : 23 juin 2019

Opérateur :

Service culturel de l'université d'Orléans-Le Bouillon

Pôle Vie Etudiante



L'université d'Orléans, en association avec le Crous d'Orléans-Tours et la DRAC Centre-Val de Loire met en œuvre une résidence d'écrivain.e qui couvrira l'année universitaire 2019-2020.

Contexte et présentation de l'université d'Orléans

I- L'université d'Orléans

L'université d'Orléans, associée au Crous d'Orléans-Tours, a la volonté de faire de l'établissement un lieu de synergie, d'éducation et de diffusion culturelles et artistiques. Sa politique culturelle doit contribuer à la réussite de tous les étudiant.e.s, et constituer un facteur de rayonnement et de dynamisme auprès des usagers des campus ainsi que de la cité et du territoire.

1- Les formations de l'université

L'université d'Orléans se caractérise par sa pluridisciplinarité. Elle propose des formations dans les disciplines suivantes : Lettres, Langues et Sciences Humaines ; Droit, Economie, Gestion ; Sport et Sciences. Elle est également composée de l'Ecole d'ingénieurs Polytech, de plusieurs IUT (sciences, technologie et tertiaire), d'un OSU (Observatoire des Sciences de l'Univers) en Région Centre-Val de Loire, d'une ESPE (Ecole Supérieure du professorat et de l'éducation).

2- Le territoire de l'université

L'université d'Orléans est implantée dans l'ensemble du territoire de la Région Centre-Val de Loire avec ses différents campus répartis sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire :

- à Chartres avec un IUT, une spécialité de l'école d'ingénieur.e.s, un site de l'ESPE et l'antenne universitaire de Sciences ;
- à Bourges avec un IUT, un site de l'ESPE et l'antenne universitaire du Collegium Droit, Economie, Gestion ;
- à Châteauroux avec l'IUT de l'Indre, une spécialité de l'école d'ingénieur.e.s, un site de l'ESPE et le Centre d'Etudes Supérieures ;
- à Issoudun avec l'IUT de l'Indre ;
- à Blois et Tours-Fondettes avec des sites de l'ESPE.

3- L'offre culturelle sur les campus

L'offre culturelle de l'université d'Orléans, associée au Crous d'Orléans-Tours, proposée sur les campus de l'université a un dénominateur commun : l'éducation artistique, à comprendre dans son sens le plus large et selon des modes d'intervention très variés : programmation d'événements ou de spectacles à caractère culturel et artistique, organisation d'ateliers de pratiques artistiques et culturelles.

3.1. Le Centre culturel Le Bouillon

En 2011, l'université a ouvert le centre culturel Le Bouillon, en partenariat avec le Crous d'Orléans-Tours. Ce lieu est équipé d'un théâtre de 160 places assises et 5 places pour personnes à mobilité réduite et d'une salle de musiques actuelles d'une capacité de 180 places. Il permet de proposer une programmation pluridisciplinaire professionnelle et d'accueillir dans des conditions optimales les événements de type amateur, principalement étudiants. Le Bouillon a pour vocation d'être un lieu de travail, de rencontres, d'échanges entre étudiant.e.s et professionnels, sur des thématiques culturelles et artistiques, mais également en lien avec d'autres services de l'Université comme les relations internationales, la recherche scientifique, la vie associative et citoyenne, le développement durable, la sensibilisation au handicap, le service commun de documentation...

3.2. Les campus

D'autres équipements, plus conventionnels, existent sur les campus de l'Université d'Orléans et les lieux de vie du Crous. Bien que n'offrant pas les mêmes caractéristiques techniques que le Bouillon, ils ont toute leur place dans le dispositif d'équipements et sont susceptibles d'accueillir des programmations « en région », complémentaires de celles proposées à Orléans et/ou spécifiques aux différents sites universitaires. Cela induit potentiellement une programmation « hors les murs » du service culturel (c'est-à-dire en dehors du Bouillon).

3.3. Les lieux et structures partenaires

Des partenariats avec les structures culturelles locales permettent de relayer l'action culturelle auprès des étudiants et favorisent leur éducation et leur accompagnement artistiques. Ce maillage contribue ainsi à la territorialisation de la politique culturelle de l'Université d'Orléans.

4- Le développement des pratiques artistiques et culturelles des étudiant.e.s

L'université d'Orléans et le Crous d'Orléans-Tours ont à cœur de soutenir et de développer les pratiques artistiques et culturelles des étudiants. Dans ce cadre, les étudiant.e.s bénéficient d'un accompagnement spécifique, administratif, pratique et technique, assuré principalement par les personnels du service culturel, mais faisant intervenir également d'autres acteurs internes et externes à l'université. Cet accompagnement trouve son illustration dans des actions spécifiques et de nombreux dispositifs : ateliers de pratiques artistiques et culturelles, UEO, concours, tremplins, événements soutenus par le FSDIE et CultureActions, festivals...

5- La Contribution Vie Etudiante et de Campus

La contribution de vie étudiante et de campus – ou CVEC - est instituée par la Loi

« Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018. En améliorant les conditions de vie des étudiant.e.s sur les campus, elle permet de favoriser leur réussite tout en diminuant le coût de la rentrée dès 2018. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Elle est destinée notamment à faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur en favorisant encore davantage l'accès à des concerts, des expos, des manifestations culturelles et à des ateliers de pratique artistique tout au long de l'année.

La CVEC doit ainsi pouvoir contribuer à accompagner financièrement chaque résidence d'artiste ou d'écrivain.

La résidence d'artiste ou d'écrivain à l'Université d'Orléans

Préambule

Le projet de résidence d'écrivain ou d'artiste porté par l'université d'Orléans depuis la rentrée de septembre 2015 souligne la volonté de l'université et du service culturel/Le Bouillon d'inscrire avec force sur une année universitaire une présence artistique à l'université. Elle s'appuie aujourd'hui et ce depuis la rentrée 2015 sur :

- la convention cadre Université lieu de culture, signée en juin 2013 entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Conférence des présidents d'université, précisant à l'article 2.1 : « *La résidence d'artistes - résidence de création, de diffusion ou d'association, de médiation constitue la modalité privilégiée de la présence artistique à l'université, de la sensibilisation à la notion de projet et de création artistique. Elle est l'occasion pour les étudiants d'être confrontés directement à l'univers d'un artiste qui lui-même prend en compte, entre autres éléments, leur capacité créatrice. Une résidence d'artistes a vocation à s'inscrire dans la durée.* »

- le plan national de vie étudiant du 1^{er} octobre 2015, mesure 28 : « *L'accueil et la création de résidences d'artistes sur les campus seront encouragés. Les résidences d'artiste sont l'occasion pour les étudiants d'être confrontés directement à l'univers d'un artiste. Elles permettent une rencontre avec les artistes et d'être confronté à l'acte de création et à l'œuvre qui en découle. 34 universités organisent régulièrement des résidences d'artistes, le plus souvent dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques. Leur développement sera accompagné.* »

- le Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires

- le Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation

Ce dispositif est conduit par l'université d'Orléans, avec le concours de la DRAC Centre-Val de Loire et du Crous d'Orléans-Tours. Pour chaque résidence, il prévoit l'arrimage d'un ou de plusieurs partenaires culturels référents.

Ce dispositif a vocation à se pérenniser et à se développer grâce à de nouvelles collaborations, tant du côté des collectivités locales et territoriales, que des partenariats privés, dès lors que ce projet se veut éminemment fédérateur et à même de valoriser, outre l'université d'Orléans, les acteurs culturels du territoire, pour l'ensemble d'une ville, d'une région, d'une communauté.

Trois résidences annuelles ont été jusqu'à présent organisées au sein de l'université d'Orléans :

- En 2015-2016, en danse verticale avec la compagnie Retouramont ;

- En 2016-2017, en arts numériques avec les artistes guykayser et Gérard Parésys ;
- En 2018-2019, en musique et danse avec la compositrice Graciane Finzi, l'ensemble Calliopée et la chorégraphe Elisabeth Schwartz.

I- Objectifs généraux

Cette résidence, qui est un moment fort de rencontre sur le long terme entre un artiste/un écrivain et les étudiant.e.s, doit s'organiser selon des modalités à définir entre les partenaires et les écrivains et/ou artistes eux-mêmes, selon les domaines et les projets concernés. Elle doit s'exprimer principalement à travers des enseignements et des ateliers. Elle doit pouvoir être prolongée, déclinée lors de programmations périphériques censées faire écho à la résidence proprement dite. Ces programmations ont vocation à se dérouler sur le campus d'Orléans, principalement au Bouillon, mais, aussi, dans le centre-ville d'Orléans, dans le quartier de la Source, sur les campus de Chartres, de Châteauroux, d'Issoudun, de Bourges et de Blois.

Il faut noter que la résidence d'artiste ou d'écrivain doit permettre de générer :

- une part de la programmation du service culturel consacrée au spectacle vivant, à la littérature, au cinéma, aux concerts ;
- des enseignements artistiques et culturels basés sur travail pédagogique collaboratif

Cette résidence poursuit plusieurs objectifs :

- permettre la rencontre des étudiants et des artistes ;
- créer des passerelles entre l'enseignement, la recherche scientifique et la création artistique ;
- accueillir un artiste ou un écrivain de renommée régionale, nationale, voire internationale ;
- présenter, en création, un projet artistique réalisé par l'artiste ou l'écrivain en résidence et les étudiant.e.s - dans le cadre de notre festival étudiant Le Grand Bain.

Elle peut par ailleurs constituer un point d'ancrage pour la mise en place de formations spécifiques.

II. La résidence d'écrivain

L'une des lignes de force de la saison culturelle 2019-2020 proposée par l'université d'Orléans sera consacrée à la thématique générique du corps en mouvement, en écho à l'exposition de la petite galerie du Louvre « Le Corps en mouvement » qui prendra place sur le campus universitaire d'Orléans La Source en 2019-2020.

Pareillement, cette ligne de force de « corps en mouvement » résonnera au cœur de la résidence d'écrivain.

On sait que la notion de « corps » en littérature couvre plusieurs champs, à commencer par la représentation scripturale du corps, la « physicalité » écrite. Mais la notion s'étend bien sûr au format textuel, du corps de la lettre - pour paraphraser le titre du dernier ouvrage de Pierre Bergounioux - ou corps du texte. « Ecriture du corps » ou « corps de l'écriture » : l'un ne va pas sans l'autre.

Dans le cadre de cette résidence, il s'agira de proposer à l'écrivain sélectionné de réfléchir et de travailler en ce sens avec les étudiant.e.s, les enseignant.e.s et les chercheurs à la manière dont ce corps de l'écrit pourrait se mettre en mouvement non seulement dans le cadre du texte, mais aussi et surtout sous d'autres formes : scénographiques, cinématographiques, plastiques, numériques, etc.

C'est la raison pour laquelle, bien qu'étant une résidence d'écrivain, nous serons attentifs :

- à la manière avec laquelle l'écrivain considérera dans son projet la notion de mise en mouvement de l'écrit, du texte et de sa matérialisation sur d'autres supports ;
- à la manière avec laquelle l'écrivain y travaillera avec les étudiant.e.s, les enseignant.e.s et les chercheurs.

Nous veillerons à ce que ce dernier point apparaisse clairement comme partie intégrante du projet présenté par l'écrivain et non pas comme un ajout artificiel.

Compte tenu de ce qui précède, on comprendra que le mot d'« écrivain » est à prendre dans son sens le plus large : romancier.ère, poète.esse, dramaturge, etc. Une attention particulière sera toutefois portée aux candidatures d'écrivains ayant eu l'occasion de converser avec d'autres arts ou dont l'œuvre se partage entre la littérature et d'autres domaines.

Pour cette quatrième résidence, l'université d'Orléans, en lien avec ses partenaires, a souhaité, tout d'abord, s'assurer du concours d'un ou de plusieurs enseignant.e.s référent.e.s qui serai(en)t susceptible(s) de conduire, d'accompagner les enseignements pédagogiques proposés durant l'année, en lien avec la résidence et l'écrivain résident.

III. Les réalisations

Bien que cette résidence ne soit pas obligatoirement conditionnée par la réalisation d'une œuvre de restitution et que les objectifs tels qu'ils ont été définis dans le point I sont de créer les conditions de rencontre entre un écrivain, des universitaires et des étudiant.e.s, des temps de présentation pourront jalonner l'année universitaire et se confondre peut-être avec des temps de production, notamment dans le cadre du festival étudiant le Grand Bain (entre avril et juin 2020).

L'essentiel étant que l'ensemble de ces présentations fassent sens tant pour les étudiant.e.s et les universitaires qui en seraient les acteurs, que pour l'écrivain.

Pour ce faire, des performances, des ateliers, des spectacles invités pourront être proposés, à l'initiative de l'écrivain retenu, du service culturel ou de(s) enseignant.e.s porteur(s) du projet, en coordination avec l'écrivain.

Il va sans dire que cette résidence sera également pensée et mise en œuvre en fonction, aussi, du projet que l'écrivain retenu souhaitera mettre en œuvre, qu'elle s'inscrira dans la logique de son œuvre. Elle doit s'exprimer en grande partie à travers des enseignements et des ateliers répartis sur les deux semestres de l'année universitaire (septembre-décembre et janvier-avril). En ce sens, une articulation étroite entre le/la candidat.e retenu.e et les enseignant.e.s – notamment du Département des Lettres et de l'ESPE – s'avèrera fondamentale. Concernant l'ESPE, les enseignants présents sur l'ensemble des campus auront également un rôle prépondérant dans l'action culturelle territorialisée.

Sur le plan de l'action culturelle, en fonction des possibilités budgétaires la résidence doit pouvoir être prolongée, déclinée lors de programmations périphériques censées faire écho à la résidence proprement dite. Ces programmations ont vocation à se dérouler dans le courant de la saison universitaire 2019-2020, en lien avec le service culturel, au Bouillon et dans l'ensemble des sites universitaires précités en région, en association, si possible, chaque fois, avec les acteurs locaux, voire nationaux.

IV. Dispositifs pédagogiques possibles

Cette résidence d'écrivain s'inscrira dans les deux semestres de l'année universitaire 2019-2020 (septembre-décembre / janvier-avril). Elle pourra s'appuyer sur le dispositif pédagogique suivant :

- Une Unité d'Enseignement d'Ouverture proposée par le service culturel ;
- Une ou plusieurs UE proposées par le Département des Lettres et l'ESPE ;
- Un ou plusieurs ateliers adossés aux enseignements proposés.

V. Partenaires culturels et institutionnels

De même qu'un ou plusieurs enseignants référents accompagnera/ont l'ensemble du dispositif de la résidence, en lien avec le service culturel, l'université sollicitera un ou plusieurs partenaires culturels référents, tels Ciclic, la Maison des Ecrivains et de la Littérature, voire le Centre National du Livre.

L'université sollicitera par ailleurs une collectivité pour que celle-ci accompagne le développement d'un tel projet, qui a vocation à dépasser ses « frontières universitaires », pour trouver des résonances dans les tissus métropolitains et régionaux.

VI. Processus

Les étapes de la mise en œuvre de la résidence sont rappelées par le calendrier prévisionnel au point VIII.

Après envoi de cet appel à projets, une première réception des candidatures début juin sera étudiée par l'ensemble des partenaires du projet pour aboutir à la sélection de l'artiste résident.

Le lancement officiel de la résidence 2019-2020 se déroulera en septembre.

VII. Budget général

Cette résidence est portée financièrement par l'université d'Orléans, mais également par la DRAC Centre-Val-de-Loire et le CROUS d'Orléans-Tours.

Budget résidence artiste 2019-2020

2019				2020			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		DRAC Centre	9 000				
Résidence 1ère partie	13 000	CROUS Orléans-Tours	4 000	Résidence 2ème partie	17 000	Université Orléans	17 000
	13 000		13 000		17 000		17 000

Total dépenses	30 000
Total recettes	30 000

VIII. Calendrier prévisionnel

23 mai 2019 : Lancement de l'appel à projets

23 juin 2019 : date limite d'envoi des candidatures

26 juin 2019 : sélection des dossiers

8 juillet 2019 : audition des candidats

Septembre/octobre 2019 : Début de la résidence

Avril-mai-juin 2020 : Restitution/création dans le cadre du Grand Bain – 7^{ème} édition

IX. Composition du comité de sélection

La Chargée de mission Vie des Campus de l'université d'Orléans, la directrice du Pôle Vie étudiante, le Directeur-général du Crous d'Orléans-Tours ou son représentant, Le Directeur de l'ESPE ou son représentant, un représentant de la DRAC Centre-Val de Loire, Le responsable du Service culturel, le ou les enseignants concernés par le dispositif.

X. Composition du dossier

Une lettre de motivation expliquant et détaillant notamment le projet présenté, en fonction des orientations proposées dans le présent appel à projets.

Un CV, comprenant pour l'essentiel bibliographie et œuvres réalisées, ouvrages et autres.

Documents à envoyer à :

Jean-Louis Tallon, Responsable du Service culturel/Le Bouillon
T. 06 63 09 55 58

jean-louis.tallon@univ-orleans.fr